

Commission académique des LV (CALV) 2025 : compte-rendu du SNES-FSU

La commission académique des langues vivantes (CALV) s'est tenue le 2 juin 2025.

Pour l'administration, étaient présent·es notamment la Rectrice, le Secrétaire général, les corps d'inspection de langues vivantes.

Au titre des organisations syndicales, seuls le SNES-FSU et le SE-UNSA étaient représentés. Le SNES-FSU a été la seule organisation syndicale à intervenir dans l'instance.

Etat des lieux dans le 1^{er} degré :

Tou·tes les élèves de primaire bénéficient d'un enseignement en anglais du CP au CM2.

Différents dispositifs existent :

- **Dispositif EMILE** (Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère) : enseignement « renforcé » en LV qui concernent 8 écoles en REP+ dans l'Allier, 8 écoles dans le Cantal, 4 en Haute-Loire, 24 dans le Puy-de-Dôme.
- **Sections internationales** : Anglais avec 2 écoles dans le PDD à Clermont-Ferrand et Chinois avec 2 écoles dans le PDD à Clermont-Ferrand
- **Enseignement de l'Occitan** : dans le Cantal, des séances d'initiation ou des semaines immersives ont lieu dans 166 classes (71 écoles). 2 PE « occitan » à hauteur de 1,5 ETP sont mis à disposition. En Haute-Loire, ce sont 2 écoles privées sous contrat dites « calendretas » qui assurent ces séances au Puy en Velay et à Vals le Chastel.

Le SNES-FSU a rappelé son attachement à un enseignement d'occitan au sein du Service public d'Education.

- **Bilangue de continuité** : les langues concernées sont l'allemand et l'espagnol dans l'Allier, l'allemand, l'espagnol et l'occitan dans le Cantal, l'allemand en Haute-Loire, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le portugais dans le PDD.

Etat des lieux dans le 2nd degré :

La quasi-totalité des élèves du second degré étudient l'anglais, l'espagnol arrivant en deuxième position (58% des élèves), suivi de l'allemand et de l'italien (8%). L'allemand connaît une chute inquiétante (-7,4% entre la rentrée 2023 et la rentrée 2024).

LVA : sur les 103 835 élèves de l'académie qui étudient une LVA en établissement, 101 951 choisissent l'anglais, soit 98% d'entre eux. L'allemand n'est choisi comme première langue que par 0,7% des élèves.

LVB : la deuxième langue choisie est très souvent l'espagnol (environ 75%). 10% des élèves choisissent l'allemand.

LVC : L'apprentissage d'une troisième langue vivante est facultatif au lycée général et technologique. Dans plus de 60% des cas, c'est l'italien qui est choisi comme LVC puis viennent les langues MoDIMES (les langues les moins diffusées et les moins enseignées) :

- Arabe : 35 élèves mais certain·es font le choix d'un enseignement par correspondance.
- Chinois : 453 élèves (492 en 2023)
- Coréen : 21 élèves (14 en 2023)
- Japonais : 10 élèves depuis la rentrée 2024
- Portugais : 182 élèves (198 en 2023)
- Russe : 64 élèves (67 en 2023)

Le SNES-FSU a rappelé son attachement à la diversité linguistique enseignée au sein du Service public d'Education et a fait part de son inquiétude vis-à-vis de l'allemand, qui enregistre une forte baisse, et des langues MoDIMES. Il est intervenu pour dénoncer une nouvelle fois les conditions de travail très dégradées des collègues (suppressions de postes, services partagés, interventions en primaire en plus du service, etc.) tout en soulignant leur engagement.

Le SNES-FSU est également revenu sur la question des effectifs élèves très élevés, la faiblesse des horaires disciplinaires notamment en LVB au collège mais aussi en lycée ainsi que sur le manque de possibilité de dédoublements du à l'insuffisance des dotations qui ne permettent pas de dispenser un enseignement de LV dans les meilleures conditions.

Dispositifs bilangues en 6^{ème} :

En classe de 6^{ème}, environ 8% des élèves étudient une seconde langue vivante (1 223 élèves). 50,5% des 6^{ème} bilangue étudient l'anglais et l'allemand (618 élèves), 42,5% étudient l'anglais et l'espagnol (521 élèves), 3,5% étudient l'anglais et l'italien (42 élèves), les autres étudient l'anglais et le portugais ou l'occitan.

3 collèges proposent à la fois anglais-allemand et anglais-espagnol : Fénélon, Massillon et Roger Quilliot à Clermont-Ferrand.

Le SNES-FSU a rappelé que ces « bilangues » avaient été fortement fragilisées avec la réforme du collège en 2016, ce que les chiffres confirment au regard de la baisse enregistrée du nombre d'élèves choisissant l'allemand, comme nous l'avions malheureusement dénoncé à l'époque. Ces dispositifs qui ne sont plus des « sections » comme auparavant ne sont plus fléchées dans les dotations des établissements et leur financement doit être pris sur la marge d'autonomie, très largement insuffisante, qui sert aussi à financer des dédoublements, l'AP...

Enseignement facultatif de Langues & Cultures Européennes (LCE) :

Cet enseignement prévoit jusqu'à 2h hebdomadaires sur l'ensemble du Cycle 4 avec intégration possible d'une Discipline Non Linguistique (DNL), le développement de projets et l'ouverture européenne.

Nous n'avons pas eu de chiffres sur cet enseignement dans l'académie, sans doute parce que là encore, n'étant pas financé, il n'est possible qu'en prenant des heures sur la marge d'autonomie des DHG. Autant dire que rares sont les établissements qui le mettent en place. Il s'agit donc là d'un pur affichage.

Ev@lang 2024 en 3^{ème} :

Les résultats de l'académie sont en progression (52% de réussite niveau A2 et+) mais restent inférieurs de 2 points par rapport au niveau national. 19,3% des élèves sont au moins au niveau B1.

Sections BFI (bac français international), binationales, internationales et européennes, spécialités :

1 Abibac (allemand) à Clermont

4 Bachibac (espagnol) à Cusset, Montluçon, Aurillac, Clermont

Sections internationales (anglais) : collège La Charme, Collège et lycée Jeanne d'Arc Clermont, lycée Mme de Staël Montluçon, lycée Simone Veil Le Puy, Massillon (américain).

4004 élèves sont inscrit·es en sections européennes dans 57 lycées de l'académie en 2024 (contre 4130 en 2023), majoritairement en anglais (3469).

Le SNES-FSU a fait part de son inquiétude vis-à-vis de la baisse du nombre d'inscriptions d'élèves en sections européennes hors anglais. Cette tendance nous a malheureusement été confirmée. Nous avons demandé à ce qu'une réflexion soit menée pour faire face à cette problématique.

Spécialité LLCER : une majorité d'élèves étudient désormais la LLCER anglais mode contemporain.

Evolution de l'offre de formation à la rentrée 2025 :

- Fermeture anglais langue de section au lycée V. Larbaud à Cusset
- Fermeture du chinois au lycée A. Londres Cusset et Paul Constans Montluçon
- Fermeture LLCE anglais et ouverture LLCE AMC au lycée La Fayette Brioude
- Ouverture DNL physique en anglais sur les 3 niveaux au lycée de Mauriac
- Fermeture de l'enseignement de spécialité LLCE anglais au lycée Murat Issoire
- Ouverture DNL SES en 1^{ère} anglais
- Interrogation sur la reconduction de la DNL physique anglais en 2^{nde} et sur l'espagnol LVC en 2^{nde} au lycée B. Pascal Ambert.
- Fermetures des sections européennes allemand au lycée Banville Moulins et R. Descartes Cournon.

Sections européennes et enseignement renforcé en lycées professionnels :

Au total, il existe actuellement 19 sections européennes en lycées professionnels ou section d'enseignement professionnel, associées à 5 champs professionnels différents réparties sur les 3 départements. 1 parcours renforcé dans la Haute-Loire.

Certifications en LV :

Depuis 2006, elles sont encadrées par un organisme certificateur privé (allemand/Landër, espagnol/Cervantes et anglais/Cambridge) dans le cadre du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). Les 5 compétences sont évaluées par des enseignant·es qui sont titulaires d'une « habilitation ».

Gratuites pour les élèves et les étudiant·es, ces certifications coûtent en réalité très cher, alors qu'elles ne bénéficient qu'à un public limité. Le SNES-FSU y reste opposé. Elles n'entrent pas dans les obligations de service des enseignant·es. Les IA-IPR reconnaissent que certain·es enseignant·es ne souhaitent pas s'engager dans ces certifications.

Attestations de LV délivrée en fin de terminale :

Pour la session 2023, pour la première fois, une attestation de langues vivantes a été délivrée à tous les candidats au baccalauréat général et technologique. L'attestation de langues vivantes indique le niveau global atteint par le candidat en langue vivante A et en langue vivante B, à la fin de l'année de terminale. Ce sont les professeurs qui apprécient le niveau de leurs élèves. L'évaluation s'inscrit dans le contrôle continu. A la suite de la délibération du jury du baccalauréat, ce document est mis à disposition par la Division des Examens et Concours dans l'espace Cyclades de chaque candidat.

Le SNES-FSU s'oppose à cette multiplication d'évaluations qui altère le métier d'enseignant de langues vivantes. Il demande la suppression de ces dispositifs en particulier et l'abrogation de la réforme du lycée et du bac Blanquer en général.

Stages intensifs au lycée pendant les vacances :

Ils s'adressent à des élèves volontaires. Les professeurs sont payés en HSE. Compétences orales privilégiées. Peu de collègues participant. Environ 200 élèves concernés. Seul·es les assistant·es issu·es de la communauté européenne peuvent y participer.

Actualité de la formation en langues vivantes :

En anglais

•Préparation aux concours de recrutement (CAPES - 7 inscrits, 4 présents, 2 admis -, CAPLP internes et agrégation interne) ;

- Formation des professeurs néo-contractuels et contractuels avec 1 an d'ancienneté (commune à ceux qui interviennent dans la voie GT et en LP) ;
- Accompagnement en distanciel des enseignants et formateurs en STS (rénovations des référentiels) ;
- Formation académique autour de la Certification Cambridge ;
- Information en distanciel à destination de tous les professeurs d'anglais de collège sur Ev@lang et les repères annuels de progression et attendus de fin d'année ;
- Formation à candidatures libres : *entraînement vs évaluation, autour des activités de réception*

En espagnol :

- Préparation à l'agrégation interne mutualisée avec l'académie de Limoges à distance : 12 inscrits - 3 admissibles à l'oral - 2 admis ;
- Formation des professeurs néo-contractuels ;
- Formation à la correction de la certification Cervantes ;
- Formation à candidature individuelle : La classe autonome et les plans de travail ;
- Réunions de bassins : 14 regroupements de professeurs d'espagnol autour d'une thématique ;
- Webinaires thématiques

En allemand :

- Groupes de travail de préparation aux épreuves orales des concours internes : 2 enseignantes admises au CAER, 1 enseignante admise à l'agrégation interne ;
- Formation d'examineur du DSD1 (certification d'allemand) ;
- Formations en coopération avec le Goethe Institut Lyon : Visioconférence sur l'usage de l'IA pour la préparation de l'enseignement de langue vivante, suivie d'ateliers de mise en pratique lors des journées de formation départementales ;
- Accompagnement des professeurs néo-contractuels ;
- Regroupements annuels des professeurs en bassin (lien collège-lycée).

En interlangue :

- Entraîner à l'expression écrite en classe de langues vivantes ;
- Enseigner les langues vivantes dans le cadre d'un projet e-Twinning.

En interdisciplinaire – Co-enseignement (Anglais / STI) :

Enseignement Technologique en Langue Vivante (ETLV) - 2022-2023 / 2023-2024

Séminaire académique / Productions de ressources

Diffusion d'un vade-mecum dans les établissements RS2024 + présentation lors d'une réunion académique en distanciel

Enseignement Professionnel en Langue Vivante (EPLV) -2023-2024

Séminaire académique : début RS2024

Enseignement Professionnel en Langue Vivante (EPLV) - 2024-2025

Productions de ressources + vade-mecum à diffuser RS2025

Assistant·es de langues :

Programme d'échange au niveau national : 4 300 postes pour 70 pays partenaires.

A la rentrée 2025, l'académie accueillera 94 assistant·es dont 21 dans le premier degré (20 en anglais et 1 en allemand). Dans le second degré : 42 en anglais, 19 en espagnol, 8 en allemand, 2 en italien, 1 en portugais et 1 en russe.

De nombreuses nationalités sont représentées : Autriche, Allemagne, Espagne, Italie, Amérique du sud, USA, Royaume-Uni, Irlande, Afrique anglophone, Inde, Australie, Nouvelle-Zélande, Portugal, Brésil, Russie, La Barbade, Jamaïque...

Affectation : 7 mois, 12h/semaine sur 1, 2 ou 3 établissements

Rémunération : 1010, 67 € mensuels bruts

2024-2025 : 1^{er} degré : 84 écoles / 2nd degré : 104 établissements publics : collèges et lycées

Le SNES-FSU a fait part des difficultés pour certaine·es assistant·es à se loger et à se déplacer, d'autant plus quand ils et elles sont affecté·es sur plusieurs établissements, ce qui est très souvent le cas.

Partenariats, mobilités et actions éducatives en Europe et à l'international :

ALLIER : 21 collèges et 9 lycées ont déclaré sur la plateforme académique des voyages scolaires.

CANTAL : 17 collèges et 5 lycées

HAUTE-LOIRE : 20 collèges, 1 EREA et 11 lycées

PUY-DE-DÔME : 45 collèges, 1 école élémentaire et 24 lycées ont déclaré sur la plateforme

Ce sont au total pour l'académie 11 860 mobilités qui ont été déclarées en 2024-2025.

Les principaux pays de destination sont : l'Espagne, le Royaume Uni, l'Allemagne, et l'Italie.

Consortium Erasmus+

2024-2025 : 29 établissements (écoles-collèges et LGT) ont candidaté dans le SCO, et 7 dans le PRO.

Partenariats avec :

- Allemagne : le Land de Thuringe, chaque année c'est une trentaine d'élèves de la 4ème à la Terminale qui part (OFAJ)
- Espagne : avec les régions de Castilla y León, Andalucía, et depuis cette année Cantabria. 30 élèves en mobilités individuelles
- Pologne : 7 élèves en mobilités individuelles
- Serbie : 2 élèves en mobilités individuelles
- Tchéquie : 10 personnels stagiaires personnels de direction sont partis dans le cadre de leur formation initiale + 13 élèves en mobilités individuelles.
- Italie : Provinces de Lombardie (programme Transalp). Province du Molise
- Mexique : 32 élèves de trois lycées de l'académie
- Canada : 10 élèves de trois lycées de l'académie

Label Euroscol : 3 nouveaux établissements ont fait une demande (16 déjà labellisés).

La circulaire parue au BO du 29 juin 2023 apporte peu de changements par rapport à celle de 2011 : c'est toujours le/la chef-fe d'établissement qui décide du nombre d'accompagnateurs·trices et la tâche administrative (papiers à récupérer) existe toujours, encore plus après le Brexit au Royaume-Uni. D'autre part, les possibilités de financement restent maigres. Quant à la rémunération des enseignant·es qui, de fait, se retrouvent à effectuer un travail supplémentaire, toujours rien ! Les professeur·es de langues continueront à faire du bénévolat ou, dans le meilleur des cas, à toucher quelques maigres HSE.

*Compte-rendu rédigé par Fabien Claveau et Sandrine Clouvel
Pour le SNES-FSU Clermont*

Les réformes successives du collège et du lycée ont fragilisé l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales. Malgré un discours ministériel prônant la diversification, force est de constater que celle-ci est malheureusement en recul dans nos établissements. Les conditions d'enseignement se sont dégradées, les enseignant·es de LV sont épuisés·es.

Quant aux examens, soit ils ne prévoient pas d'épreuves de langues (DNB), soit ils renvoient à un contrôle continu inégalitaire (baccalauréat). Ils sont également menacés par des certifications de divers organismes dont le SNES-FSU demande l'abandon.

Parallèlement à cela, les conditions d'enseignement et d'apprentissage se sont également dégradées au fil des ans (effectifs, horaires...), les enseignant·es étant par ailleurs sommés de suivre un programme dont la mise en oeuvre a souvent conduit à une minorisation des aspects linguistiques et culturels de chaque langue et qui a rendu difficile l'idée d'une culture commune.

- Plus d'infos ici : <https://www.snes.edu/metiers/langues-vivantes>

- Nouveaux programmes : <https://www.snes.edu/article/programmes-de-lver-ou-sont-les-questions-politiques-et-historiques/>

J'adhère au SNES-FSU : <https://clermont.snes.edu/Adherer-au-SNES-FSU-en-2024-2025.html>